

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Renouvellement urbain du quartier de la Gare situé sur la commune de Moirans par la Communauté du Pays Voironnais

Par arrêté préfectoral n° 38-2018-334-DDTSE03 du 27 novembre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 3 janvier au 1^{er} février 2019 - 17h00.

Au terme de la procédure, peut être adopté, par un arrêté préfectoral au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et prenant en compte l'évaluation environnementale. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Monsieur Denis VASSOR, Ingénieur Territorial retraité, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie au 111 rue de la République – 38430 Moirans (Annexe – Service Aménagement) pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- **Judi 3 janvier 2019 de 8h30 à 10h30**
- **Mercredi 16 janvier 2019 de 15h00 à 17h00**
- **Judi 24 janvier 2019 de 12h00 à 14h00**
- **Vendredi 1^{er} février 2019 de 14h30 à 17h00**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Moirans (Annexe – Service Aménagement), et accessibles aux jours et heures d'ouverture du service, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier et sur une poste informatique dédié.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- l'étude d'impact se rapportant au projet
- la délibération de la Communauté du Pays Voironnais du 25 septembre 2018 prenant en charge l'opération d'aménagement.
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : www.paysvoironnais.com, sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie de Moirans (Annexe – Service Aménagement)
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Moirans, siège de l'enquête – 111 rue de la République – 38340 Moirans, en mentionnant « Enquête publique - Renouvellement urbain du quartier de la Gare à Moirans - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-d4@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1^{er} février 2019 – 17h00.

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Communauté du Pays Voironnais – 40 rue Mainssieux – 38500 Voiron (Service Aménagement du Pays Voironnais – Laura Panzuti – Tel 04 57 56 05 55 – laura.panzuti@paysvoironnais.com). Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, par le public à la D.D.T 38, en mairie de Moirans, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr,